

Image not found or type unknown



Attribution d'un coefficient ??

Par **LALIE**, le **25/01/2009** à **18:41**

Bonsoir,

Je viens d'être embaucher en CDI (période d'essai) sous la convention collective 3275 pars et loisirs.

Je suis titulaire d'un BTS et mon coff. est de 275 soit valeur du point 6,27 brut. pour un salaire net de 1400€.

Hors comment est attribué un coeff. ? il me semble que sur la convention collective mon coeff. est de 287 ou 300. A quoi correspond les niveaux ?

Pouvez vous m'éclairé ? Suis je mal rémunéré ? Le coeff. est t-il imposé à l'embauche ou s'il est mal négocié, c'est irrémédiable ?

Merci par avance.